

# L'Aigle Infos

*L'information qu'il vous faut!*



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N° 343 DU JEUDI 29 AOÛT 2024 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

TRIBUNE

P.3

## Le paradoxe guinéen



Édito à vue d'Aigle

## Des leçons à tirer des inondations

De fortes pluies se sont abattues sur Conakry, dans la nuit du vendredi 23 au samedi 24 août, provoquant par endroits des inondations. Le bilan dressé par l'Agence nationale de gestion des urgences et catastrophes humanitaires (ANGUCH), dans la journée de samedi fait état de 13 437 ménages impactés par ces inondations. 17. 185 personnes ont été affectées ; 61 points d'eau endommagés et 7 maisons d'habitations complètement détruites... P.2

UFDG

P.2



**Martin Fayulu de la RDC parle de Cellou Dalein Diallo**

NOUVELLE CONSTITUTION

P.4



**Le parti de Mansour Kaba fait des observations sur l'avant-projet**

INONDATIONS À RÉPÉTITION À CONAKRY

P.3



**Kalémoudou Yansané de l'UFDG interpelle les autorités**

ADC-BOC

**Dr Ibrahima Sory Diallo donne sa position sur une éventuelle candidature du général Doumbouya**

P.5

OHIO (ÉTATS-UNIS)

P.6

**Une Guinéenne tuée par son mari à coups de couteau**

SYLI NATIONAL

**Les 23 joueurs sélectionnés pour les deux prochaines journées des éliminatoires CAN Maroc 2025**

P.5

# Édito à vue d'aigle



## Des leçons à tirer des inondations

De fortes pluies se sont abattues sur Conakry, dans la nuit du vendredi 23 au samedi 24 août, provoquant par endroits des inondations. Le bilan dressé par l'Agence nationale de gestion des urgences et catastrophes humanitaires (ANGUCH), dans la journée de samedi fait état de 13 437 ménages impactés par ces inondations. 17. 185 personnes ont été affectées ; 61 points d'eau endommagés et 7 maisons d'habitations complètement détruites. Deux cas de mort et un porté disparu sont à également

déplorer, selon la même agence. Hamdallaye, Matoto, Taouyah, Cobaya, et Kissosso font partie des quartiers les plus touchés par ces inondations. Dans le dernier quartier cité, un jeune motard a été emporté par les eaux, sous l'œil impuissant des riverains. A Wanindara également, une jeune dame a été emportée par les eaux. Son corps a été retrouvé à Fossidet. Ce sinistre s'est invité à l'assemblée générale hebdomadaire de l'UFDG qui s'est tenue le samedi 24 août. A cette occasion, Kalémodou Yansané, un des vice-présidents du parti, a fait part de sa profonde tristesse quand il a appris la nouvelle concernant le jeune motard emporté par les eaux de ruissellement à Kissosso. Pour lui, les inondations peuvent être partiellement traitées, voire évitées, si l'on cesse de construire sur les bassins de rétention des eaux pluviales. « Si les caniveaux ne sont pas régulièrement entretenus, malheureusement, des cas d'inondations et de pertes humaines surviendront inévitablement. Nous exhortons les autorités compétentes à prendre des mesures pour endiguer ce phénomène. Si nous ne faisons pas attention, les fortes pluies de septembre causeront des dégâts bien plus importants que ceux que nous constatons aujourd'hui », a indiqué Kalémodou Yansané. Comme ce proche collaborateur de Cellou Dalein Diallo, nombreux sont ceux qui pensent que des dispositions pratiques devraient être prises par les autorités locales pour mettre les pauvres populations à l'abri de ces genres de situation en cette période de vaches maigres. Il ne faudra plus se contenter des discours. Des leçons doivent être tirées de ces inondations à répétition à Conakry. Des actes concrets se doivent d'être posés. L'année dernière, l'on s'en souvient, des inondations causant mort d'hommes et destructions de biens ont été enregistrées aussi bien dans la capitale Conakry que dans certaines villes de l'intérieur comme Coyah et Kindia. Il y a quelques jours encore, Siguiré, en Haute Guinée, a dû faire face à des inondations. Le cas le plus emblématique est celui de Coronhie, dans la commune de Kaloum, où chaque année, pendant les grandes pluies, des habitations sont envahies par les eaux.

Le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, à travers l'Anguch, a dressé la cartographie des zones inondables à Conakry et des dispositions pratiques sont annoncées pour les citoyens à l'abri de ces inondations, avec leur lot de morts et de destructions de biens.

Kéfina Diakité

## ACTUALITÉ

### UFDG

# Martin Fayulu de la RDC parle de Cellou Dalein Diallo

*Lors d'un rassemblement qui s'est tenu récemment aux USA, Martin Madidi Fayulu, homme politique de la République Démocratique du Congo, a parlé de son grand ami Cellou Dalein Diallo, le président de l'UFDG, l'un des trois poids lourds de la scène politique guinéenne.*



« Je le suivais dans ses activités politiques en Guinée, et comme il était très populaire, je me suis demandé qui est ce monsieur ? Je l'avais alors reconnu, il était déjà Premier ministre, donc c'est un Africain de renom. Plus tard, il a remporté l'élection présidentielle. J'ai d'abord suivi le premier tour, j'ai vu les résultats, et je me suis dit que c'était gagné. Cependant, au deuxième tour, il a remporté la victoire mais elle lui a été retirée. J'ai moi aussi eu un parcours similaire. J'ai gagné, mais ma victoire m'a été volée. Nous avons aussi un ami au Togo, paix à son âme, qui est décédé il y a quelques mois. Lui aussi a remporté les élections au Togo, mais sa victoire lui a été retirée. Nous avons alors formé un groupe, qui devait être composé de quatre membres avec celui du Cameroun. Cependant,

celui du Cameroun ne nous a pas rejoints, et nous avons donc été trois. Nous avons organisé des réunions par Zoom et nous sommes restés en contact depuis. Je continue de croire que le Dieu que nous servons, avec qui nous avons commencé par la prière ici, sait ce qu'il fait. Il sait ce qu'il a prévu pour mon ami Cellou Dalein Diallo (...). Il connaît le moment où il doit intervenir et dire : c'est le moment pour toi de te positionner ici. Il deviendra président comme Dieu l'a prévu. Je vous demande de le soutenir, de continuer à le soutenir dans vos prières, dans toutes vos actions, et par vos contributions. Vous êtes ici aux États-Unis et vous voyez comment cela se passe. Faisons en sorte que nous puissions changer l'Afrique. »

Mamadou Oury



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018 - Siège : Hamdaye 2 Commune de Ratoma, Sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com - tél. (+224) 621935388

#### Fondateur & Administrateur Général

Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité  
Tél. +224 621935388 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

#### Directeur de Publication

Amadou Sadjo Diallo

#### Rédacteur en Chef

Sékou Condé

#### Secrétaire Général de la Rédaction

Sammuel M'Bemba

#### Comité de Rédaction

Sammuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo

#### Collaborateurs:

Thomas Morgan Mamy, Moïse Sidibé, Isidoros Karderinis

#### Stagiaire: Mamadou Oury Bah

#### Service Commercial, Marketing, Abonnement,

#### Annonces et Pub

Oumar Kabirou Kaba

654 75 56 50

#### Imprimeur

Arbaba Barry

628463493

#### Imprimerie

Le Scribe

#### Distribution

L'Aigle Infos/Maison du Livre

#### Mise en page

Mohamed Lamine Camara - 664 57 99 72

Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)



## TRIBUNE

**Le paradoxe guinéen**

**La Guinée s'apprête à célébrer l'An 66 de son indépendance le 2 Octobre prochain. En dépit de l'immense richesse de son sol et de sous-sol, elle fait partie malheureusement des pays dont les populations continuent majoritairement de vivre dans la précarité. A ce jour, des civils et des militaires (Ahmed Sékou Touré, Général Lansana Conté, Capitaine Moussa Dadis Camara, Général Sékouba Konaté, Pr Alpha Condé, Général Mamadi Doumbouya) ont eu à se succéder à sa tête.**



Sous leurs règnes successifs, la plupart des ministres et des hauts cadres de l'administration se sont distingués dans les détournements de deniers publics, le bradage du patrimoine national et la dilapidation des ressources du pays, au vu et au su

des pauvres populations impuissantes et meurtries qui sont réduites à tourner leurs yeux vers le ciel pour implorer le secours du Seigneur des mondes qui voit tout, entend tout et connaît tout, d'ailleurs qui ne se presse point car ça tourne et tout lui reviendra... Je ne connais rien de DIEU autant me taire. Quand nos braves pionniers sur lesquels nous comptons sont en train d'entonner la chanson d'Edith Piaf "L'hymne à l'amour", à la junte, l'on peut se demander maintenant à qui se fier quand nous savons leur volte-face si rapide que Django et Ringo à faire descendre leur parrain.

Et quand les témoins pillent à leur tour, que diront les juges. Autant me taire car je ne suis pas juge, je ne suis qu'un arbitre à la plume discrète que je n'ai plus presque de force pour la tenir. S'il vous plaît, pardonnez-nous car nous ne sommes que des pauvres observateurs qui, peut-être, parleront mieux de vous parce que dans mon pays hier c'est toujours mieux. Une

situation qui doit interpeller tout le monde. Comme dit l'autre, quand le présent regrette le passé, c'est que le futur est compromis. Espérons vivement un changement de mentalité au niveau des dirigeants (civils ou militaires) de notre pays pour créer des conditions permettant de partager la richesse du pays entre ses filles et fils sans distinction d'ethnie, de région, de religion ou de classe sociale. Il est paradoxal et inexplicable que les Guinéens, avec toutes les ressources naturelles dont regorge leur pays, continuent de vivre. Ceux qui sont aux affaires s'enrichissent de façon insolente tandis que les populations à la base, dans leur écrasante majorité, ne parviennent pas à joindre les deux bouts, à manger trois fois par jour, à se loger ou se soigner dans des conditions décentes. Un sursaut patriotique s'impose du sommet à la base pour changer cette situation au profit de chacun et de tous.

**Kéfina Diakité**

## INONDATIONS À RÉPÉTITION À CONAKRY

**Kalémodou Yansané de l'UFDG interpelle les autorités**

**Lors de l'assemblée générale hebdomadaire de l'UFDG qui s'est tenue le samedi 24 août, à son siège national à la Minière, un de ses vice-présidents, Kalémodou Yansané, a fait part de sa profonde tristesse par rapport à la nouvelle concernant le jeune motard emporté par les eaux de ruissellement à Kissosso, suite aux fortes pluies qui se sont abattues sur Conakry quelques heures plus tôt.**

Selon l'Agence nationale de gestion des urgences et catastrophes humanitaires (ANGUCH), les fortes pluies qui se sont abattues sur Conakry dans la nuit du vendredi 23 au samedi 24 août ont impacté 13 437 ménages, affecté 17.185 personnes, endommagé 61 points d'eau, détruit complètement 7 maisons d'habitations. Un cas de mort et un porté disparu sont à également déplorer, selon la même agence. Lors de l'assemblée générale hebdomadaire de l'UFDG qui s'est tenue le samedi 24 août, à son siège national à la Minière, un de ses vice-présidents, Kalémodou Yansané, a fait part de sa profonde tristesse par rapport à la nouvelle concernant le jeune motard emporté par les eaux de ruissellement à

Kissosso, suite aux fortes pluies qui se sont abattues sur Conakry quelques heures plus tôt. Pour lui, les inondations peuvent être partiellement traitées, voire évitées, si l'on cesse de construire sur les bassins de rétention des eaux pluviales. « Si les caniveaux ne sont pas régulièrement entretenus, malheureusement, des cas d'inondations et de pertes humaines surviendront inévitablement. Nous exhortons les autorités compétentes à prendre des mesures pour endiguer ce phénomène. Si nous ne faisons pas attention, les fortes pluies de septembre causeront des dégâts bien plus importants que ceux que nous constatons aujourd'hui », a indiqué Kalémodou Yansané. Ces inondations relancent

l'éternel débat sur les constructions anarchiques dans le grand Conakry, avec tous les risques que cela comporte. L'année dernière, l'on s'en souvient, des inondations causant mort d'hommes et destructions de biens ont été enregistrées aussi bien dans la capitale Conakry que dans certaines villes de l'intérieur comme Coyah et Kindia. Il y a quelques jours encore, Siguir, en Haute Guinée, a dû faire face à des inondations. Les maires ou les présidents de délégations spéciales doivent être mis à contribution pour mener une campagne de sensibilisation sur les risques liés aux constructions anarchiques et au bourrage des caniveaux par des ordures.

**Kaba Kankoula**



NOUVELLE CONSTITUTION

# Le parti de Mansour Kaba fait des observations sur l'avant-projet

**Le PAG, le parti de Mansour Kaba, a fait des observations sur l'avant-projet de nouvelle constitution de la république de Guinée. Lisez...**

**I-Introduction**

Depuis quelques jours, le Conseil National de la Transition (CNT) s'efforce de présenter son projet de Constitution aux diverses organisations socio-politiques de la République de Guinée.

En ma qualité de dernier candidat à la toute première élection présidentielle de décembre 1993 encore en activité en Guinée, je crois qu'il est de mon devoir de communiquer à la communauté nationale et internationale mon avis sur ce projet de constitution. Avant une étude approfondie de ce projet de constitution, je crois dès maintenant pouvoir formuler les critiques suivantes :

**2. DE LA NECESSITE D'UN PREAMBULE**

Les auteurs du projet de Constitution de la République de Guinée semblent proposer au Peuple de Guinée un projet de constitution qui relève de l'An 1 de la République de Guinée, c'est-à-dire octobre 1958, sans aucune considération pour les années antérieures. Le préambule devrait signaler ce que nous sommes aujourd'hui et où nous voulons aller demain.

Or, l'Etat guinéen est dans sa soixante-sixième année d'existence. Il a déjà connu plusieurs constitutions ou Lois fondamentales. D'où l'impérieuse nécessité d'évoquer dans un préambule les conditions de refondation de l'Etat guinéen selon le CNRD après sa prise du pouvoir le 5 septembre 2021. Il s'agit de rappeler dans ce préambule les garanties promises selon lesquelles ni le Président de la Transition, ni aucun membre du CNRD, du gouvernement et du CNT ne pourra être candidat aux diverses élections qui mettront fin à la Transition. Ces principes ont également été retenus par la CEDEAO.

Toute négligence de cette obligation devra être considérée comme une porte ouverte à la trahison des engagements initiaux des responsables de la Transition. Tout le monde est témoin de ce qui est arrivé à l'équipe de Moussa Dadis Camara dans un cas semblable.

**3. DE LA DISCRIMINATION SUR LA BASE DE L'ÂGE DES CANDIDATS AUX DIFFERENTES ELECTIONS ET SURTOUT A L'ELECTION**



**PRÉSIDENTIELLE**

Le projet de constitution du CNT introduit une discrimination par l'âge des candidats : aussi bien pour les jeunes âgés de moins de 35 ans que pour les vieilles personnes âgées de plus de 80 ans. Cette discrimination est intolérable car elle retire aux citoyens la liberté de voter pour les candidats de leurs choix. Le rôle d'une Constitution n'est pas d'organiser cette discrimination arbitraire et attentatoire aux droits fondamentaux des citoyens guinéens.

Il faudra fixer des conditions draconiennes de santé mentale et physique, de probité morale ainsi que d'autres conditions financières pour les candidatures aux différentes élections communales, municipales, législatives et présidentielles. Mais il faut laisser aux citoyennes et aux citoyens le libre choix en matière de candidature et d'élection. On ne fait pas une constitution pour régler des comptes.

**4. DE LA CANDIDATURE LIBRE A L'ELECTION PRÉSIDENTIELLE**

En considérant les enquêtes minutieuses et exigeantes que le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) vient de mener sur les partis politiques en République de Guinée, on a l'impression que le CNT et le MATD ne se concertent nullement pas pour s'entendre sur le rôle des partis politiques en République de

Guinée. Ainsi la main gauche de l'Etat ne sait pas ce que fait la main droite. L'indépendance du législatif par rapport à l'exécutif oblige ...

Avec les grands projets miniers qui sont en cours de réalisation dans notre pays, la candidature à l'élection présidentielle ne doit en aucun cas être autorisée pour des individus incontrôlables et incontrôlés. Même si certains partis politiques sont dirigés par des leaders à la recherche d'un poste de président d'organisations politiques, ceux-ci finissent tout de même par agir sur le terrain et se faire connaître avec le temps. Mais un candidat libre sorti de l'ombre du jour au lendemain ne peut être comparable à un candidat présenté par un parti politique fonctionnant légalement et dans la durée. Avec l'autorisation des candidatures libres, notre pays sera livré à des groupes mafieux qui utiliseront des chevaux de Troie dociles et apatrides. Ce sera le meilleur moyen de chasser les investisseurs dont notre pays a un besoin vital.

**5. DE LA PROTECTION DES BIENS DE L'ETAT ET DES BIENS PRIVÉS CONTRE L'APPETIT DES GOUVERNANTS**

L'intangibilité des frontières héritées du système colonial est le principe à ne pas toucher. Aucune modification du tracé des frontières de la République de Guinée ne devrait être autorisée sans un referendum préalable.

En République de Guinée, les femmes et les hommes qui exercent une portion du pouvoir d'Etat se comportent souvent comme des hors-la-loi. D'où la nécessité de légiférer sur les limites des pouvoirs de nos gouvernants. Quelques exemples dans ce domaine :

a) Le vol des rails de l'Office national des Chemins de Fer de Guinée (ONCFG) sur plus de 600 km entre Conakry et Kankan pour les vendre comme de la ferraille. La cupidité des proches du pouvoir devrait avoir des limites.

b) Le vol, organisé par le Président de la République, de tous les équipements neufs de l'usine de jus de fruits de Foulaya à Kindia pour les vendre dans les rues de Conakry. Il s'agit ici de l'une des toutes premières usines privatisées des années 1985 et pour laquelle des investisseurs privés guinéens possédaient environ 85 % des actions.

c) Un secret d'Etat bien gardé était entretenu autour de l'actionnariat de la société d'économie mixte turco-guinéenne pour la gestion du port autonome de Conakry. Dans cette société, le Président Alpha Condé se serait attribué, à titre personnel, plus de 40 % des actions de cette société. Aucun chef de l'Etat ne devrait avoir le droit de s'attribuer une quelconque part du patrimoine national. Un tel acte devrait conduire le président Alpha Condé devant la Haute Cour qui juge les chefs d'Etat.

d) Tout le monde sait aussi comment des anciens premiers Ministres se seraient attribué des maisons appartenant à l'Etat guinéen en prétendant les avoir achetées. Mais à quel prix ?

**6. DE L'EGALITE DES CITOYENNES ET DES CITOYENS DEVANT LA LOI**

Dans notre pays, il y a des citoyens qui se croient encore « plus égaux que d'autres ». Ainsi, des citoyennes et des citoyens croient devoir ignorer la Loi et les droits d'autres compatriotes. Sans vouloir stigmatiser une région particulière, je crois pouvoir citer le cas flagrant de l'ingénieur agronome et ancien Préfet de Lélouma, M. Samba Héry Camara. Suite à l'assassinat de sang froid d'un jeune de cette préfecture par un citoyen qui se croyait au-

dessus de la Loi, des notables locaux ont décidé que le Préfet en fonction ne devait pas les « commander » à cause de son origine ethnique. Un décret présidentiel finira par affecter le fonctionnaire en question à Mamou jusqu'à son départ récent à la retraite. Les plus belles formulations généreuses des termes du projet de constitution ne serviront à rien tant que ces problèmes d'égalité des citoyennes et des citoyens devant la Loi ne trouveront pas une application honnête et sincère.

**7. QUE FAIRE EN CAS DE REJET DE LA CONSTITUTION A L'ISSUE DU REFERENDUM ?**

Le CNT devra prévoir le cas du rejet majoritaire de la Constitution sous sa forme actuelle. On a beau vouloir minimiser le rôle des partis politiques dans les prises de décision dans notre pays, il est évident que si un nombre important de partis politiques rejette le projet de constitution du CNT, le referendum sera un fiasco retentissant. Il faudra alors se poser la question : que faire alors ?

**8. CONCLUSION**

En rédigeant cet avis critique sur le projet de constitution préparé par le CNT, je ne peux m'empêcher de penser à mes amis et compagnons de lutte pour la démocratie et l'Etat de droit en République de Guinée. Notamment aux premiers candidats à la toute première élection présidentielle pluraliste de décembre 1993 : Ba Mamadou, Siradiou Diallo, Jean Marie Doré et Alpha Condé qui aura été la honte de notre génération, en s'attribuant un troisième mandat présidentiel illégal.

Le projet de constitution qui est en cours de présentation aux différentes forces vives du pays ne ressemble nullement à la Guinée et ne peut non plus servir de liant pour l'unité nationale. Il faudra que les membres du CNT reprennent rapidement leur copie en y apportant les modifications indispensables. Sinon, le Peuple de Guinée, dans sa grande majorité, rejettera cette constitution en votant « NON » comme en septembre 1958.

**LE PRESIDENT DU PAG**

**Elhadj Mohamed Mansour KABA**

ADC-BOC

# Dr Ibrahima Sory Diallo donne sa position sur une éventuelle candidature du général Doumbouya

Le président du parti ADC-BOC, Dr Ibrahima Sory Diallo a mis à profit la conférence de presse animée le mardi 27 août par l'Union Sacrée des Forces Vives de Guinée et certaines entités politiques, pour se prononcer sur l'éventualité de la candidature du président de la transition guinéenne Mamadi Doumbouya, à la prochaine présidentielle en Guinée.



« Nous sommes dans une période transitoire, personne n'a dit au chef de l'Etat de ne pas être candidat c'est lui-même. Ce sont des

engagements personnels à lui. Donc, pour toute chose, c'est à lui de dire qu'il ne sera pas candidat ou qu'il sera candidat.

Nous, nous restons derrière sa parole parce que c'est ce qui mine aujourd'hui la transition, c'est le respect des engagements...Lorsque

le président estime que c'est qu'il a dit au peuple il ne peut pas le respecter, c'est à lui de venir nous le dire mais pas à des artistes qui sont en train de faire des propagandes. Nous, nous restons derrière la décision du président qu'il ne sera pas candidat ». Répondant à la question de savoir pourquoi la candidature du Général Mamadi Doumbouya les inquiète, le président du parti ADC-BOC, Dr Ibrahima Sory Diallo, dira ceci : « Ça ne nous inquiète pas. S'il dit aujourd'hui qu'il est candidat et qu'il puisse se débarrasser de tous ses avantages de l'Etat, moi Dr Diallo je vais compétir contre lui ». Il faut rappeler que lorsqu'il

s'est emparé du pouvoir le 5 septembre 2021, l'ancien commandant du Groupement des Forces spéciales a promis de nettoyer proprement la maison Guinée au triple plan politique, économique et social, et d'organiser des élections libres et transparentes de la base au sommet (communales, législatives, présidentielle) pour remettre le pouvoir aux civils. Des élections auxquelles aucun membre d'un organe de la transition ne sera candidat. Aujourd'hui, certains l'accusent, à tort ou à raison, de vouloir s'éterniser au pouvoir.

Mamadou Oury

## Syli national

# Les 23 joueurs sélectionnés pour les deux prochaines journées des éliminatoires CAN Maroc 2025

Le sélectionneur Charles Paquillé a publié lundi 26 août 2024 la liste des 23 joueurs retenus pour affronter la République démocratique du Congo et la Tanzanie, au compte des deux prochaines journées des éliminatoires de la CAN Maroc 2025.

Le 6 septembre à Kinshasa et le 10 septembre à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), le Syli national de Guinée affrontera respectivement la RD Congo et la Tanzanie. En prélude à ces échéances, le sélectionneur Charles Paquillé a publié lundi 26 août 2024 la liste des 23 joueurs retenus. Deux joueurs, "blacklistés" par Kaba Diawara, ont signé leur grand retour au sein de la sélection nationale, à la grande joie de leurs fans. Il s'agit du milieu de terrain du PAOK FC, Mady Camara, et de Cheikh Condé du FC Zurich (Suisse). Deux représentants du championnat local ont été également convoqués pour ces deux importantes

rencontres : Kemoko Touré (gardien du Milo FC de Kankan, champion en titre) et Mohamed Saliou Bangoura (attaquant des Vert et blanc du Hafra FC). Le Syli national débutera son regroupement à Abidjan à partir du 31 août 2024. Quatre jours plus tard, il s'envolera pour Kinshasa pour en découdre avec les Léopards de la République démocratique du Congo le 6 septembre. Le 10 septembre 2024, la Guinée recevra la Tanzanie au stade Charles Konan Banny de Yamoussoukro, le pays ne possédant pas pour le moment de stade répondant aux normes exigées par la CAF et la FIFA. Voici la liste des 23 joueurs retenus : 3 Gardiens

(Ibrahima Koné, Moussa Camara, Kémoko Touré) ; 8 défenseurs (Ibrahima Diakité, Naby Youssouf Oularé, Saïdou Sow, Julian Jeanvier, Antoine Conté, Sékou Sylla, Issiaga Sylla, Mohamed Aly Camara) ; 6 milieux (Cheick Condé, Mohamed Mady Camara, Abdoulaye Touré, Moriba Kourouma, Seydouba Cissé, Morlaye Sylla) ; 6 attaquants (Mohamed Saliou Bangoura, Mohamed Bayo, Serhou Guirassy, Aliou Badara Baldé, Aguibou Camara, François Kamano). Ces deux rencontres feront figure de test pour le successeur de Kaba Diawara sur le banc du Syli national.

Kaba Kankoula



## OHIO (ÉTATS-UNIS)

**Une Guinéenne tuée par son mari à coups de couteau**

**Le jeudi 22 août, à OHIO (Etats-Unis d'Amérique), une Guinéenne du nom de Mariama Bah, âgée de 32 ans, a été tuée par son époux Hassana Jalloh, 55 ans, à Columbus capitale de l'Etat de Ohio, aux États-Unis d'Amérique.**



Le mari qui a été inculpé pour « meurtre aggravé avec préméditation » aurait déclaré aux enquêteurs qu'il avait attendu que leurs enfants aillent

à l'école avant de tuer sa femme. « La police de Columbus a déclaré avoir répondu juste avant 9h20 à un rapport faisant état d'un incident de violence

domestique dans le bloc 2100 de Yorkhull Lane dans la région de Northland de la ville. À leur arrivée, les policiers ont trouvé Mariama Bah, 32

ans, inconsciente à cause d'un traumatisme contondant apparent. Les médecins de la division des pompiers de Columbus ont déclaré Bah morte sur les lieux à 9h37 », indique la presse locale citant les enquêteurs des homicides. Dans leur communiqué, les enquêteurs de la police criminelle mentionnent que Hassana Jalloh aurait admis avoir utilisé un marteau et un couteau pour tuer sa femme. Après l'incident domestique mortel, il aurait appelé le 911. Un appel à témoin a été lancé par la police.

Selon Africaguinee.com l'assassinat de Mariama Bah par son mari Hassane Diallo à OHIO, aux Etats-Unis, livre d'autres secrets qui traduisent une cohabitation difficile du couple. Les deux conjoints qui étaient séparés par leurs familles

respectives « au nom de la paix » ont fini par se retrouver en catimini.

« Je ne sais pas depuis combien de temps ils vivent ensemble ou depuis quel moment ils sont installés à Ohio. Ce qui est clair c'est un couple qui ne s'entendait pas du tout depuis toujours. Beaucoup d'assises ont été faites entre eux pour l'entente en vain. Vers la fin, pour la paix, ils ont fait la séparation de corps, chacun s'est installé à part. C'est vrai le divorce n'était pas acté, mais à cause des problèmes récurrents, leurs proches respectifs les avaient éloignés l'un de l'autre. La dame avait pris une maison ailleurs. », a confié un ressortissant guinéen à Africaguinee.com.

Mamadou Oury

## AÉROPORT AHMED SÉKOU TOURÉ DE CONAKRY

**Le PM Bah Oury satisfait des travaux d'extension et de modernisation**

**Le vendredi, 23 août 2024, le Premier ministre guinéen, Amadou Oury Bah, en compagnie de la cheffe de cabinet du département des Transports et des responsables de la SOGEAC, s'est rendu à Gbessia pour constater de visu l'état d'avancement des travaux d'extension et de modernisation de l'aéroport international Ahmed Sékou Touré.**

« Je suis très satisfait des travaux. N'étant pas expert en la matière, j'ai vu à travers une vidéo, ce qui est projeté. Je peux donc vous dire que lorsque tout sera terminé, tous les Guinéens quel que soit l'endroit où ils se trouvent dans le monde, seront fiers de l'aéroport. Les entreprises qui sont en train d'exécuter les travaux ont de l'expérience internationale avérée, et ont l'habitude de construire de grands aéroports à travers le monde. Puisque d'ici la fin de l'année en décembre 2024, pour la première phase, d'après les explications que nous avons obtenues de la direction générale de l'aéroport Ahmed Sékou Touré, le deadline sera respecté pour enclencher la deuxième phase qui est aussi une autre phase extrêmement importante. Donc cette modernisation de l'aéroport de Conakry est une

volonté de le mettre à niveau, en termes de comparaison avec les autres aéroports internationaux africains, de mettre Conakry à un niveau susceptible d'être au même niveau que l'aéroport actuel de Dakar », a déclaré le locataire du Palais de la Colombe. Et d'ajouter : « 2025 est une période très cruciale pour faire émerger la Guinée comme un pays à croissance économique forte. Et donc, il faut se doter d'infrastructures permettant d'accompagner cela. Là, c'est l'aéroport qui est en phase avec cette volonté, cette ambition. De l'autre côté également, il y a sur le plan des infrastructures routières, des grands travaux qui sont engagés. Je peux vous dire également sur le plan des infrastructures énergétiques, il y a des actions. Pour permettre que tout cet écosystème puisse s'alimenter correctement, nous



sommes tenus de faire en sorte que la Guinée, pour l'année 2025, ce sera une période de basculement, qui permettra d'ouvrir de nouveaux horizons pour la Guinée. L'aéroport, comme vous l'avez constaté, n'est qu'une illustration de cette ambition et de cette volonté »

Pour sa part, Namory Camara, le Directeur Général de la société de gestion et l'Exploitation de l'Aéroport de Conakry (SOGEAC), a

déclaré : « Comme Monsieur le Premier ministre l'a dit, fin 2024, nous allons délivrer les infrastructures que vous voyez aujourd'hui en décembre qui constitue la première phase. Je peux vous rassurer que tout se passe très bien et nous sommes très heureux de recevoir Monsieur le Premier ministre. Et je pense que ce qu'il a dit est un facteur de motivation. Nous sommes une société de gestion, mais c'est la volonté du chef de l'Etat, le président

Mamadi Doumbouya qui se traduit ici. Donc tout ce qui se passe ici, c'est à l'avantage et à l'honneur du président qui a aussi une vision stratégique de moderniser l'aéroport à l'image des autres. Je peux vous assurer que lorsque l'infrastructure sera finie, nous estimons que l'aéroport sera au-dessus de l'aéroport de Dakar »

Kèfina Diakité

## SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN GUINÉE

**L'ONU fait part de ses préoccupations**

**Le Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme a cru devoir faire une ultime invite au gouvernement guinéen, accusé d'avoir restreint les libertés individuelles et collectives, depuis un peu plus de deux ans.**

Pour l'Organisation des Nations unies, à travers son agence en charge de la défense des droits humains (Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme), la situation qui prévaut en Guinée ces derniers temps est plutôt préoccupante. Cet organisme de l'ONU a cru devoir faire une ultime invite au gouvernement guinéen, accusé d'avoir restreint les libertés individuelles et collectives, depuis un peu plus de deux ans. Il l'a fait savoir dans un nouveau rapport axé sur la situation des droits de l'homme en République de Guinée. Un rapport dans lequel il a explicitement recommandé aux autorités de la Transition de lever les restrictions imposées aux médias. Il s'agit notamment du brouillage des ondes, de la suspension des professionnels des médias. Sans oublier l'interdiction générale de tout type de rassemblement, même pacifique, en vigueur depuis le 13 mai 2022. Dans ledit document de 18 pages, il est également recommandé au



Gouvernement de diligenter des enquêtes concernant l'usage excessif de la force dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre et de traduire les auteurs présumés devant les juridictions compétentes. Le Haut-Commissariat des Nations

unies aux Droits de l'Homme est revenu particulièrement sur le décès des deux garçons à Kindia et le décès d'un autre garçon à Taouyah (Conakry). Il invite par ailleurs le Gouvernement à libérer les six militaires ayant purgé leurs

peines depuis novembre 2022 ou à établir un acte justifiant légalement et clairement les charges spécifiques et les bases légales de leur maintien en détention prolongée. Comme on le voit donc, en plus de certains acteurs sociopolitiques

et des organisations de défense des droits de l'homme de la place, des organisations internationales ne restent indifférentes face à ce qui se passe au pays du général de corps d'armée Mamadi Doumbouya qui, au lendemain de sa prise du pouvoir le 5 septembre 2021, a promis aux Guinéens de ne pas répéter les erreurs du passé. Les manifestations sur les places publiques demeurent interdites sur toute l'étendue du territoire national. Trois grands groupes de médias (Hadafo, Djoma, FIM) ont été fermés par les autorités pour dit-on non-respect de leurs cahiers des charges. Une fermeture qui fait réagir et continue de faire couler des flots d'encre et de salive dans le pays. Reste à savoir maintenant si ces recommandations formulées par le Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme seront prises en compte par les tombeurs d'Alpha Condé. Attendons de voir.

**Kaba Kankoula**

## TRANSITION CNRD

**Une manifestation projetée par les Forces vives le 5 septembre prochain**

**Dans une déclaration rendue publique, les Forces vives de Guinée projettent d'organiser une manifestation dite pacifique le 05 septembre prochain dans le Grand Conakry. Un jour qui, on le sait, marque l'An 3 de la prise du pouvoir par le CNRD.**

Les Forces vives de Guinée (FVG), dont sont membres les trois grandes formations politiques du pays (RPG Arc-en-ciel du professeur Alpha Condé, UFDG de Cellou Dalein Diallo, UFR de Sidya Touré) ne semblent pas prêtes à relâcher la pression sur le CNRD et son président, le général de corps d'armée Mamadi Doumbouya, qu'elles accusent, à tort ou à raison, d'avoir foulé au pied les droits de l'homme et de vouloir s'accrocher au pouvoir contre la volonté de la majorité des Guinéens. Dans une déclaration rendue publique, ces acteurs sociopolitiques projettent d'organiser une manifestation dite pacifique le 05 septembre prochain dans le Grand Conakry. Un jour qui, on le sait, marque l'An 3 de la prise du pouvoir par le CNRD.

« Les Forces Vives de Guinée se réjouissent du succès des manifestations organisées par nos compatriotes résidant à Paris, Bruxelles et New York, et les félicitent chaleureusement pour leur remarquable mobilisation en soutien à la lutte que nous menons pour la libération de Foniké Menguè et Billo Bah, ainsi que pour le strict respect, par la junte, de toutes les dispositions de la Charte de la Transition, y compris celles interdisant la participation des membres du CNRD, du CNT et du Gouvernement aux élections », ont fait savoir les FVG. Avant d'inviter « l'ensemble des Guinéens à se mobiliser pour exiger également la justice pour toutes les victimes "innocentes" du CNRD, la restauration des libertés publiques, l'abandon

des poursuites judiciaires fantaisistes contre les leaders politiques et les acteurs de la société civile ainsi que le retour à l'ordre constitutionnel avant le 31 décembre 2024, conformément aux engagements pris à cet égard. » Dans ce cadre, les Forces Vives de Guinée décident « d'organiser une manifestation pacifique le 05 septembre prochain dans le Grand Conakry et invitent tous les militants pro démocratie à participer massivement, avec la plus grande combativité, à cette manifestation... Quand un peuple ne défend plus ses libertés et ses droits, il devient mûr pour l'esclavage ». Mais il faut rappeler que le 12 août dernier, leur mot d'ordre de "ville morte" a été ignoré par la majorité des habitants du Grand Conakry.

**Kéfina Diakité**



NOUVELLE CONSTITUTION

# Les recommandations de l'Union sacrée des Forces vives de Guinée

**Le mardi 27 août 2024, les acteurs politiques membres de l'Union Sacrée des Forces Vives de Guinée et certaines entités politiques ont présenté aux médias le rapport qui a sanctionné les échanges qu'ils ont eus pendant deux jours à Kindia avec le Conseil National de la Transition (CNT) sur l'avant-proposition de la nouvelle constitution de la république de Guinée.**



D'entrée de jeu, ces acteurs politiques ont rappelé que cette rencontre de Kindia a connu la participation de plus de 150 formations politiques venant de toutes les coalitions politiques en Guinée. Dans le rapport lu par le Secrétaire Général par intérim du PDG-RDA, Oyé

Guilavogui, au nom de tous les partis politiques, l'Union des Forces Vives de Guinée et tous les Partis politiques ayant pris part à l'atelier ont félicité le Conseil National de la Transition (CNT) pour le travail qui a été accompli en trois ans. Ils disent approuver

la philosophie qui a sous-tendu l'élaboration de cet avant-projet de la nouvelle constitution... Selon le rapport, une méthodologie a été adoptée à l'unanimité par les participants avec le CNT, qui a été suivie par la lecture intégrale des 205 articles, suivie également

d'explications détaillées le jour 1, à l'issue de laquelle 6 groupes thématiques ont été composés pour ébaucher les 205 articles en 6 thèmes, dont 6 rapporteurs. Le Jour 2 a été consacré à l'intergroupe pour échanger sur les différentes préoccupations au bénéfice de tous les participants. A tour de rôle, les rapporteurs disent avoir présenté le contenu des différents rapports au CNT qui a apporté des réponses à certaines préoccupations posées, d'autres ont été renvoyées aux travaux de commission du CNT. Lors de cette rencontre plusieurs recommandations ont été faites par les acteurs politiques. Parmi elles, l'on peut citer notamment : le caractère imprescriptible des crimes économiques et financiers à inscrire dans le préambule; accorder un statut officiel aux langues nationales; garantir le multipartisme et le financement annuel des Partis politiques bien que mentionné dans la charte

des Partis politiques comme disposition constitutionnelle et constitutionnaliser la date de tenue de toutes élections en République de Guinée. « Nous recommandons l'élection à toutes les postes sénatoriales; nous demandons l'abrogation des dispositions de l'article 204 relative aux lois d'amnistie et leur renvoi dans une loi organique; Nous recommandons la mise en place d'un organe transitoire indépendant pour l'organisation des élections pendant la transition en lieu et place du MATD, l'introduction des dispositions des articles 46,55 et 65, de la charte de la transition; l'encadrement de la candidature indépendante sur l'aspect académique et les limiter aux élections locales », recommandent les acteurs dans leur rapport. Reste à savoir maintenant si ces recommandations seront prises en compte. Attendons de voir.

Mamadou Oury

## GUÉGUERRE DE LEADERSHIP À L'UFDG

# Le CERAG tient à déloger Cellou Dalein de la présidence du parti

**A l'UFDG, la guéguerre de leadership ou la guerre des tranchées entre partisans de Cellou Dalein Diallo et ceux de Ousmane Gaoual Diallo est loin de connaître son épilogue. Les deux camps ne ratent aucune occasion pour s'attaquer par communiqués et médias interposés. Cette semaine, le CERAG (Cercle des Amis de Gaoual) a rendu public un communiqué dans lequel il prône la non-violence pour la conquête du parti.**

« Nous souhaitons vous rappeler que la violence n'est pas et ne sera jamais notre moyen d'action pour la conquête du parti. Notre mission est de convaincre, de rassembler, et non de diviser, tout en préservant la diversité d'opinions par le parti », lit-on dans le communiqué de la Coordination nationale du CERAG, qui invite par ailleurs « chacun à prendre ses responsabilités et à veiller à ce que personne n'attaque nos amis du CERAG ou les militants de l'UFDG, quelle que soit la nature de leurs déclarations ». Et de poursuivre en ces termes: « Notre objectif commun reste de déloger Cellou Dalein Diallo de la présidence du parti. Son incapacité à unir le parti et son incohérence ne doivent plus peser sur notre avenir. Cela doit être accompli avec dignité et dans le respect des valeurs

qui font la force de notre mouvement...Nous avons le choix entre rester enfermés dans un passé où certains, dont Cellou Dalein Diallo, ont exploité les différences ethniques pour asseoir leur popularité, ou bien embrasser un avenir qui s'inscrit dans la diversité, fidèle aux valeurs de la République et de la Guinée. Nous vous proposons de choisir l'avenir. L'UFDG est notre patrimoine commun, et son avenir doit être inclusif. Nous devons construire un parti où chaque membre trouve sa place et contribue au projet commun. Loin des divisions, loin de la haine, nous devons bâtir un parti qui représente tous les Guinéens et qui aspire à une société plus juste et unie ». Pour rappel, Ousmane Gaoual Diallo, sous le régime Alpha Condé, était l'un des



lieutenants de Cellou Dalein Diallo. Mais quelque temps après son entrée dans le gouvernement CNRD, il a été exclu du parti. Une exclusion

qu'il continue de contester. Et désormais il ambitionne de déloger l'ancien Premier ministre de la présidence du parti, dont le congrès national

tarde à se tenir. Affaire à suivre...

Mamadou Oury



PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION DE L'UA

# Le Kenya lance et vante la candidature de l'opposant Raila Odinga

**Le 27 août 2024 à Nairobi, les autorités kényanes ont officiellement lancé la candidature de Raila Odinga pour la présidence de la Commission de l'Union africaine (UA). Le président du Kenya, William Ruto, a salué un « leader audacieux et éclairé », lors d'une cérémonie officielle. Cette figure majeure de la politique kényane fera toutefois face à trois rivaux pour succéder au Tchadien Moussa Faki Mahamat. Explications.**

La candidature du Kényan Raila Odinga pour la présidence de la Commission de l'Union africaine est officiellement lancée : une cérémonie a eu lieu à la State House, la résidence présidentielle kényane ce mardi matin, en présence du chef de l'État du Kenya, William Ruto, mais aussi de ses homologues tanzaniens, ougandais et sud-soudanais. Le scrutin doit avoir lieu en février 2025 pour désigner le successeur du Tchadien Moussa Faki Mahamat. Trois autres candidats sont en lice : de Djibouti, de Madagascar et de Maurice, des anciens ou actuels ministres des Affaires étrangères.

**Un « leader audacieux et éclairé »**

Ce 27 août, le président William Ruto a exprimé sa confiance dans le profil de



Raila Odinga, qu'il a qualifié de « visionnaire », de « leader audacieux et éclairé ». Il est le « candidat idéal », selon lui, pour prendre la tête de la Commission de l'Union africaine.

Ses soutiens mettent en avant son profil : figure de la scène politique au Kenya, opposant historique, ancien Premier ministre, Raila Odinga dispose aussi d'un vaste réseau à travers le

continent. Mais son équipe de campagne le reconnaît : pour remporter le scrutin, le candidat kényan devra convaincre au-delà des pays est-africains, notamment l'Afrique francophone, face

à trois autres candidats francophones. Raila Odinga a d'ailleurs récemment rencontré les présidents de la RDC et du Congo et prévoit de multiplier les engagements à travers le continent.

« Je suis prêt à servir, mon cœur est prêt et mes mains sont stables. Avec votre soutien, j'aurais l'opportunité d'être au service de l'Afrique », a déclaré ce matin Raila Odinga. Se disant optimiste pour l'avenir du continent, il a insisté sur le besoin d'avoir une Afrique unie. Parmi ses priorités, s'il est élu : apporter la paix, faire face aux conséquences du dérèglement climatique ou encore développer des opportunités économiques pour la jeunesse.

RFI

Mpox

## Pourquoi l'accès aux vaccins est problématique en Afrique?

**La variole du singe (mpox) continue de toucher de plein fouet le continent africain avec plus de 20 000 cas de mpox enregistrés, selon l'OMS. L'organisation appelle les pays à partager les traitements disponibles pour que personne ne manque de soins au moment où l'Afrique fait face à une pénurie sévère des vaccins face à cette maladie.**

Après le déclenchement, par l'OMS, de l'état d'urgence sanitaire à portée mondiale, les États-Unis ont promis d'envoyer 50 000 doses de vaccin et le Japon, 3,5 millions. Du côté des pays européens, l'Allemagne a annoncé vouloir distribuer la quasi-totalité de ses réserves, soit 100 000 doses, après pareille promesse faite par la France.

Pour Gavi, l'Alliance du vaccin, les dons sont la meilleure solution à court terme pour permettre aux pays africains de faire face à l'épidémie du mpox.

Mais ce n'est pas, pour autant, la plus facile. Les dons de vaccins sont confrontés à des obstacles juridiques,

réglementaires et logistiques comme le souligne Salam Gueye, directeur régional des urgences sanitaires de l'OMS en Afrique : « Chaque pays a son organisme de réglementation lorsqu'il s'agit d'introduction de vaccins et ça prend du temps. Il y a aussi l'obstacle des assurances. Quand le vaccin n'a pas eu une période suffisamment longue qui permet d'assurer sa complète innocuité à long terme, les assurances deviennent beaucoup plus chères. Mais le plus important, c'est la logistique. Les vaccins sont souvent fabriqués en dehors de l'Afrique, et pour les acheminer sur place, c'est tout un parcours. Les régions touchées présentent des difficultés d'accès. C'est

pourquoi l'OMS essaye de les appuyer davantage à ce niveau-là. »

Des vaccins hors de prix

Pour de nombreux pays à faible revenu, l'achat direct de vaccins coûteux est hors de portée. Seuls deux laboratoires produisent le vaccin efficace et approuvé par les autorités sanitaires. Le plus connu est le danois Bavarian Nordic qui facture 100 dollars la dose.

Il y a deux ans, quand l'épidémie du mpox s'est déclarée, le laboratoire a eu du mal à répondre à la soudaineté de la demande, même si, cette fois-ci, il se dit mieux préparé et prêt à produire jusqu'à 10 millions de doses de vaccins d'ici

2025. Pour le Centre africain de prévention et de contrôle des maladies (CDC-Afrique), il faudrait au moins cette quantité de doses alors qu'on compte 200 000 doses disponibles et qu'il en faudrait au moins 10 millions, selon les plans de vaccination des pays concernés.

Accélérer l'accès aux vaccins

En temps normal, il faut des mois, voire des années, pour que l'OMS valide l'utilisation d'un vaccin.

L'organisation a donc mis en place une liste d'utilisation

d'urgence pour rendre disponibles plus rapidement des produits médicaux non-homologués et demande aux fabricants de soumettre des données garantissant que les vaccins sont sûrs, efficaces, de qualité garantie et adaptés aux populations cibles.

Ce protocole permet aussi aux partenaires, comme Gavi et l'Unicef, d'acheter des vaccins pour les distribuer. En attendant, l'OMS a exhorté les pays à faire don de vaccins jusqu'à ce que le processus soit finalisé, fin septembre.

RFI



## MUSIQUE GUINÉENNE

# Les 18 ans de carrière de l'artiste Petit Kandia



Le lundi 26 août 2024, lors d'une conférence de presse, Ibrahima Sory Kouyaté, connu sous son nom de scène "Petit Kandia", accompagné de son manager, a annoncé la célébration de ses 18 ans de carrière les 29 et 30 novembre à Conakry. Ces deux jours sont retenus pour des prestations scéniques au Palais du peuple et dans un complexe hôtelier de la place.

Les conférenciers ont mis cette occasion à profit pour formuler des doléances aux fans de l'artiste et aux mélomanes en général.

« Je vous attends. 18 ans, ce n'est pas 18 jours. Je viens de loin. J'ai traversé beaucoup de choses. Accompagnez-moi encore. Je sais de quoi je suis capable. Je peux atteindre mes objectifs si vous m'accompagnez. Donnez-moi la force d'atteindre mes objectifs. Je me prépare pour un grand spectacle, ça sera les 29 et 30 novembre pour fêter mes 18 ans de carrière », a lancé Petit Kandia.

Quant à Mohamed Sano, son manager, il est revenu sur la carrière et les projets de l'enfant de Kampony, l'homonyme du célèbre Sory Kandia Kouyaté décédé le 25 décembre 1977, alors qu'il était au sommet de son art. « Il a 5 albums et plusieurs singles. Ce projet c'est un grand projet. Ça demande assez de force. Kandia franchit une grande étape. Le projet est établi en plusieurs étapes : la production d'un album à dimension internationale; la réédition d'un EP où on a fait les anciens morceaux de l'artiste et ses singles. Kandia a beaucoup fait pour la culture guinéenne. Ainsi, il est obligé maintenant d'aller à l'international; sur les grandes scènes internationales. Cela demande assez de soutien », a-t-il fait savoir. Sékouba Kandia Kouyaté (fils de Sory Kandia Kouyaté) et d'autres artistes ont pris part à cette conférence de presse, en signe de soutien à Petit Kandia.

Kèfina Diakité

## TUNISIE

# Quatre candidats à la présidentielle, la Ligue des droits de l'Homme s'alarme

À 40 jours du scrutin présidentiel, la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH) a tenu à faire entendre sa voix : alors que beaucoup d'opposants à Kaïs Saïed ont été placés en détention ces derniers mois et que de nombreuses candidatures à la présidentielle ont été invalidées, les motifs d'inquiétude se multiplient.



Douze candidats ont été empêchés par la justice de se présenter à l'élection présidentielle tunisienne. Une exception notable : Abdellatif Mekki, ancien dirigeant du parti islam-conservateur Ennahda, qui vient de recevoir ce mardi l'autorisation du tribunal administratif de Tunis.

L'instance en charge de l'organisation de l'élection présidentielle avait, dans un premier temps, invalidé sa candidature. Il avait même été condamné à une inéligibilité à vie pour faux parrainages présumés. C'est pour lui une campagne délicate qui s'ouvre alors qu'il est toujours interdit d'apparaître dans les médias et de quitter la banlieue sud de Tunis où il réside.

Abdellatif Mekki est l'une des figures du Front de salut national, qui regroupe des personnalités

politiques allant de la gauche à Ennahdha et qui ont pour point commun de s'opposer au président Kaïs Saïed.

Seuls trois candidats avaient été retenus avant lui, dont le président Kaïs Saïed, qui brigue un deuxième mandat et est accusé de dérive autoritaire par ses détracteurs.

Opposition frontale  
Alors que les voix dissidentes encore en liberté préfèrent pour beaucoup se taire désormais, la prise de position de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme fait figure d'exception dans un pays où la peur est revenue.

Par la voix de son président, Bassem Trifi, la LTDH fait savoir que le climat politique actuel dominé « par un pouvoir solitaire n'est pas sain ». Toujours selon l'association tunisienne, l'égalité entre les candidats à la présidentielle n'est pas assurée.

La pression sur les médias, la justice ainsi que la violence politique verbale et le placement en détention d'opposants ne permettent pas d'envisager ce scrutin dans le respect des règles démocratiques et de transparence.

Bassem Trifi a particulièrement pointé du doigt le décret 54 qui vise officiellement à lutter contre la diffusion de fausses informations et qui a été utilisé dans plusieurs affaires citées précédemment.

À noter que la LTDH avait été dans un premier temps attentiste après la prise des pleins pouvoirs par Kaïs Saïed en juillet 2021, mais qu'elle s'oppose désormais frontalement à lui. Alors que « la Tunisie est en passe de devenir une vaste prison ».

RFI

## MALI

# Bakary Togola, le « roi du coton », condamné à cinq ans de prison

Bakary Togola a été condamné ce mardi à cinq ans de prison ferme et à une amende de 10 millions de francs CFA. Le « roi du coton » devra aussi rembourser près de huit milliards de FCFA. Lui et quatre de ses co-accusés ont été jugés coupables d'atteinte aux biens sociaux. Ils étaient poursuivis en appel pour

une affaire de détournements de fonds.

Lors de son premier procès en novembre 2021, l'ancien président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture et de la Confédération des sociétés coopératives des producteurs de coton du Mali avait été acquitté.

Cette fois, Bakary Togola, qui était poursuivi pour l'évaporation de plus de neuf milliards de FCFA au préjudice de la Confédération des sociétés coopératives des producteurs de coton, a été jugé coupable par la cour d'assises de Bamako.

Les postes stratégiques condamnés

L'affaire dite des « ristournes des cotonculteurs » remonte à une période s'étalant entre 2013 et 2019. Bakary Togola était alors président de la Confédération, les quatre autres cadres condamnés avec lui y occupaient des postes stratégiques.

Au cours de leur procès, qui a duré plus d'une semaine, tous ont nié tout détournement, assurant que l'argent avait bien été utilisé dans le cadre de formations destinées à des producteurs de coton ou encore pour des frais de fonctionnement des quatre fédérations régionales constituant la Confédération cotonnière.

Mais la balance a penché du côté du ministère public, à l'origine de cette procédure en appel. Dans sa décision, la Cour a fait la distinction entre biens publics et biens sociaux, les fonds en cause n'appartenant pas à l'État, mais aux coopératives elles-mêmes.

Les avocats de la défense, qui réclamaient l'acquiescement, déplorent une décision qu'ils n'estiment pas conformes aux textes de l'OHADA, l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, et comptent examiner les voies de recours.

RFI

## PROCHAINE PRÉSIDENTIELLE EN GUINÉE

# Depuis New York, Cellou Dalein se prononce contre la candidature du général Mamadi Doumbouya

**Lors d'un meeting qu'il a tenu le dimanche dernier à New-York, aux Etats-Unis, le président de l'UFDG, Cellou Dalein Diallo, a demandé aux autorités guinéennes de respecter leurs engagements et les dispositions de la charte de la transition qui interdisent leurs candidatures aux prochaines élections dans le pays.**

« Nous sommes dans un parti politique, on doit dénoncer les dérives, les violations des droits humains, la restriction des libertés publiques, dont la liberté de la presse (...). Tout ce qu'ils ont promis, ils n'ont pas respecté et le comble, ils nous présentent un avant-projet de constitution, on refuse d'intégrer les dispositions interdisant la candidature des membres du CNRD, le président du CNRD, membre du CNT et du gouvernement. C'est eux qui avaient pris librement la main et qui avaient intégré ces dispositions dans la Charte qu'ils ont juré de respecter et de faire respecter. Aujourd'hui, on dit que c'est le ministère de l'Administration du Territoire et les préfets qui organisent les élections, ils ont pris le contrôle des collectivités, parce qu'ils ont mis des délégations spéciales partout, ils ont renvoyé ceux qui ont été élus, ils ont décidé que



les chefs de district et les chefs de quartier vont maintenant être nommés par les gouverneurs. Ils ont dit la CENI c'est eux, parce qu'ils sont neutres, ils ne veulent pas d'organe de gestion des élections, ils ne veulent pas de CENI, c'est le ministre et les préfets qui organiseront

les élections. Si le patron de la junte est candidat en violation de son serment, de la charte et de tous les engagements qu'il a pris publiquement, est-ce qu'il y aura élection ? Ils vont sacrifier la démocratie, or, nous on se bat pour la démocratie, nous nous battons pour avoir le

suffrage des Guinéens. Grâce à votre confiance, on a été élu en 2010. En 2020, notre victoire a été volée. Aujourd'hui, on a pris des engagements d'organiser des élections libres, transparentes et équitables et ils disent maintenant non, ça change, le patron de la

junte veut se présenter. Ils disent non c'est pendant la constitution qu'on met ça. Rien n'empêche qu'on mette dans les dispositions transitoires que les engagements qui avaient été pris dans la charte seront respectés parce que la constitution une fois adoptée va annuler et remplacer la charte. Si ces dispositions ne sont plus dans la constitution, on n'a rien à opposer à Mamadi s'il veut être candidat. Donc ça aussi c'est une trahison d'un engagement. Alors qu'est-ce qu'on fait ? Nous nous battons pour que notre pays soit riche par les principes et les règles de la démocratie et de l'Etat de droit. Nous ne pouvons pas laisser faire. Il faut qu'on se mobilise et qu'on se batte(...) » Des propos décryptés par le site Mediaguinee.

Mamadou Oury

## ALAIN DELON INHUMÉ

## Les moments forts d'une cérémonie pleine d'émotion

**Les obsèques d'Alain Delon se sont tenues ce samedi 24 août 2024. Quelques heures après la cérémonie, un invité a dévoilé au Parisien les détails de l'événement en passant par les moments émouvants.**

Adieux à Alain Delon, retour sur une cérémonie intime et solennelle

La petite chapelle de la Brûlerie, la propriété de 120 hectares d'Alain Delon à Douchy a accueilli la cérémonie d'enterrement de son propriétaire ce samedi. Les premiers invités (sur la quarantaine présente au final) sont arrivés aux alentours de 13 h 30, comme l'a indiqué le quotidien Le Parisien. La chapelle les a accueillis à 16 h. Quelques instants plus tard, c'est le cercueil d'Alain Delon qui est apparu, porté à l'intérieur par ses enfants, Anthony, Anouchka et Alain-Fabien, et des employés des pompes funèbres, dans ce qui s'est révélé être un moment « bouleversant ». C'est ce qu'a indiqué un invité. À cet instant, une musique bien connue a résonné, celle du Clan des Siciliens, d'Ennio Morricone. Toujours selon les témoins,

Anthony, Anouchka et Alain-Fabien Delon se sont ensuite assis au premier rang, à côté des trois filles de l'aîné de la fratrie, Loup, Liv et Alyson. Si Vincent Lindon a prononcé un discours touchant, ceux des trois enfants ont marqué l'assemblée. « Anthony a parlé sans aucun papier devant lui. C'était puissant, très beau. On sentait que ça venait du fond du cœur », a confié un invité. Côté musique, celle du long-métrage Deux hommes dans la ville, composée par Philippe Sarde, a été diffusée après les discours. Le chien du comédien, Loubo, à qui il tenait tant, était aussi présent dans la chapelle, se promenant comme bon lui semblait, a révélé le quotidien.

Au moment de l'eucharistie, une pluie fine s'est mise à tomber. Les admirateurs de l'acteur, qui se trouvaient devant les grilles de la propriété de Douchy, venaient de finir d'entonner



Paroles, paroles, que l'acteur avait chanté en duo avec Dalida. La pluie était pour eux « un signe » que le comédien les avait entendus. Celle-ci n'a pas duré, le soleil reprenant sa place pour terminer l'hommage au dernier monstre sacré du cinéma français. La cérémonie,

célébrée par Mgr Di Falco, s'est terminée à 17 h 25 et a été le théâtre d'une « immense émotion ». Après une rapide collation, les premiers invités ont quitté Douchy une grosse demi-heure plus tard. C'est le visage bien connu d'Alain Delon, barbu, issu du long-

métrage Les Aventuriers, qui était imprimé sur le livret de messe, avec un titre simple : « Baisser de rideau ».

Des moments très forts qui ont marqué ces adieux à Alain Delon.

NET AFRIQUE

SOCIÉTÉS MINIÈRES ET COMMUNAUTÉS LOCALES

# Le regard critique du juriste Sayon Mara

**Dans une tribune intitulée «Sociétés minières et communautés locales : le déséquilibre entre donner et recevoir, l'origine des affrontements», Sayon Mara, juriste de formation et conseiller national, aborde ce sujet d'actualité.**

«Depuis un certain temps, les conflits opposant les sociétés minières aux communautés locales deviennent récurrents dans notre pays.

En effet, l'impact grandissant des exploitations minières à grande échelle soulève une opposition croissante de la part des communautés locales dans notre pays. Au centre souvent des conflits opposant les sociétés minières aux communautés locales, le recrutement de la main d'œuvre locale. Le dernier cas en date, est celui de la préfecture de Beyla, dans la localité de Moribadou, relevant de la sous-préfecture de Nionsomoridou, où des citoyens protestent, depuis hier mardi 16 juillet 2024, contre le récent recrutement fait par les sociétés en sous-traitance avec Rio Tinto. Certaines sources parlent de cas de morts, de véhicules calcinés, de boutiques complètement mises à sac. Pourtant, notre pays dispose de l'une des meilleures lois en matière du contenu local. C'est pourquoi justement ici, notre analyse portera essentiellement sur les dispositions de la Loi portant Contenu local, relatives notamment à l'emploi du personnel local.

Aux termes des dispositions de l'article 14 de la Loi susvisée, « ... les opérateurs ou les entreprises travaillant pour leur compte, sont tenus d'employer du personnel guinéen en respectant, par catégorie, le quota suivant :

A. Les cadres de direction :

- trente pour cent (30%) du personnel incluant le responsable chargé des ressources humaines, dès le début des activités ;
- quarante pour cent (40%) du personnel, dès la quatrième (4ème) année d'activité ;
- cinquante pour cent (50%) du personnel, dès la septième (7ème) année d'activité.



B. Les cadres d'encadrement :

- vingt-cinq pour (25%) du personnel, dès le début des activités ;
- quarante pour cent (40%) du personnel, dès la quatrième (4ème) année d'activité ;
- soixante-dix pour cent (70%) du personnel, dès la septième (7ème) année d'activité.

C. Les ouvriers qualifiés :

- cinquante pour cent (50%) du personnel, dès le début des activités ;
- soixante-dix pour cent (70%) du personnel, dès la quatrième (4ème) année d'activité ;
- quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du personnel, dès la septième

(7ème) année d'activité.

D. Les ouvriers non qualifiés :

- cent pour cent (100%) du personnel, dès le début des activités.

Quelle que soit la catégorie concernée, dans l'hypothèse où il est dûment établi par l'opérateur, au moyen de documents ou rapports circonstanciés transmis à l'ARCCL, que les quotas ci-dessus ne peuvent être respectés à ces différentes étapes, en raison d'un manque d'expertise ou de disponibilité, celui-ci établit un programme détaillé de formation et un calendrier de remplacement progressif du personnel étranger par des nationaux.

Ce programme est obligatoirement communiqué à l'ARCCL pour

approbation. »

Il faut entendre par l'ARCCL, l'Autorité de Régulation et de Contrôle du Contenu Local.

Pour ce qui est du plan de recrutement du personnel guinéen, l'article 15 de la même loi dispose : « Sans préjudice des dispositions plus favorables, l'opérateur doit, préalablement au début de ses activités, établir un plan de recrutement du personnel guinéen.

Ce plan comporte, au minimum, les éléments suivants :

- la spécialisation des compétences nécessaires au regard de l'activité de l'opérateur ;
- le nombre d'employés dont le recrutement est prévu et pour chaque catégorie ;
- le cas échéant, les informations sur la pénurie de compétences locales et les catégories d'employés concernées ;
- selon les cas, le délai dans lequel l'opérateur comblera le déficit éventuel en conformité avec les exigences d'emplois pour les nationaux, conformément aux dispositions de la présente loi ;
- le système de promotion du personnel guinéen au sein de l'entreprise.

Ce programme est obligatoirement communiqué à l'ARCCL pour approbation. »

Pour ce qui est de la formation du personnel guinéen, un plan est établi par l'opérateur. En effet, l'article 16 dispose : « L'opérateur établit, au début de ses activités, un plan de formation du personnel guinéen en collaboration avec le ministère en charge de la formation professionnelle.

Ce plan comporte, au minimum, les éléments suivants :

- les programmes et les calendriers de formations envisagées pour le

personnel local recruté et pour les étudiants guinéens ;

- lorsque les quotas susvisés ne sont pas atteints en raison d'un manque d'expertise, les programmes de formations prévues aux fins de remplacement progressif du personnel étranger par des nationaux.

Ce plan est communiqué à l'ARCCL. »

Par ailleurs, il faut souligner que les opérateurs qui respectent scrupuleusement les exigences du contenu local sont sanctionnés, aux termes des dispositions de l'article 17 de cette même Loi sur le Contenu local, par un certificat de conformité délivré par l'ARCCL.

Mais, pourquoi malgré l'existence de cet ambitieux cadre juridique pour aider au développement des capacités locales, humaines et matérielles, l'Etat ne parvient-il pas à prévenir les conflits entre les sociétés minières et les communautés locales ?

Pour prévenir ces conflits, les autorités doivent, à tous les niveaux, s'assurer :

1. du respect des obligations en matière du contenu local, en renforçant leurs contrôles sur le secteur minier ;
2. de la vulgarisation de la Loi sur le contenu local, car la participation de la communauté locale et la communication avec cette dernière sont des moyens privilégiés pour prévenir les conflits.

En clair, pour prévenir les conflits entre les sociétés minières et les communautés locales, les autorités doivent s'assurer de l'application correcte de la Loi portant contenu local», a écrit Sayon MARA, Juriste.

Mamadou Oury

## Lutte contre le terrorisme

# Des gendarmes ivoiriens en formation intensive pour sécuriser la frontière avec le Burkina Faso

Dans le cadre de la coopération ivoiro-américaine, un groupe de gendarmes ivoiriens participe actuellement à un programme de formation intensive sur les opérations de patrouille frontalière en zone rurale (RBPO).

Cette formation, dispensée au camp de la Gendarmerie Nationale à Agban, est dirigée par des experts en sécurité américains et s'inscrit dans les efforts continus pour renforcer la sécurisation des frontières de la Côte d'Ivoire, notamment celle partagée avec le Burkina Faso.

Cinq semaines de formation

Ce programme de cinq semaines a été spécialement conçu pour répondre aux défis uniques que posent les frontières rurales, souvent difficiles à surveiller en raison de leur topographie complexe et de la présence de diverses menaces, y compris des groupes armés et des trafiquants. Au cours de cette formation, les gendarmes ivoiriens sont soumis à des exercices de tir réel et participent à des activités de renforcement d'équipe, deux éléments essentiels pour accroître leur

efficacité opérationnelle, informe une note de l'Ambassade des Etats-Unis en Côte d'Ivoire.

Ces compétences sont cruciales pour répondre aux menaces transfrontalières croissantes, telles que le terrorisme et les activités criminelles, qui persistent le long de la frontière ivoiro-burkinabé

Selon notre source, l'accent est mis non seulement sur l'amélioration des compétences techniques des participants, mais aussi sur le développement d'une meilleure coordination et d'une cohésion au sein des unités

déployées. Ces compétences sont cruciales pour répondre aux menaces transfrontalières croissantes, telles que le terrorisme et les activités criminelles, qui persistent le long de la frontière ivoiro-burkinabé.

Cette collaboration avec les États-Unis souligne l'engagement des deux nations à travailler ensemble pour assurer la sécurité et la stabilité de la région. Le gouvernement américain, par le biais de cette initiative, réaffirme son soutien à la Côte d'Ivoire dans ses efforts pour protéger ses citoyens et

préserver la paix à ses frontières.

En renforçant les capacités de la Gendarmerie Nationale, cette formation permet à la Côte d'Ivoire de disposer de forces mieux préparées et plus résilientes, capables de faire face aux défis sécuritaires dans une région où les tensions restent vives. Ce programme de formation s'inscrit dans une série d'initiatives similaires visant à fortifier les capacités de défense de la Côte d'Ivoire, tout en consolidant les liens entre les deux nations.

Linfodrome.com